



# ÉVACUATION DES DÉCHETS ENCOMBRANTS

## Formulaire de demande

Sur demande, les déchets encombrants sont pris en charge par les services communaux pour un forfait de base de CHF 80.-, TVA non comprise.

\* Le forfait s'entend pour le déplacement du domicile (zone à bâtir de Villeret) à la déchèterie, pour une heure maximum. Après 60 minutes, chaque heure supplémentaire entamée est facturée selon le tarif du prix de l'heure d'un voyer, soit CHF 80.- pour un voyer ou CHF 160.- pour deux.

*Ce service est uniquement proposé aux personnes âgées et à mobilité réduite*

### Requérant :

Nom : ..... Prénom : .....

Rue et n° : .....

N° de téléphone : ..... N° de mobile : .....

Adresse de facturation (si différente) :

.....

Préciser la nature ainsi que le volume des déchets (exemple : 1 canapé, 2m<sup>3</sup>) :

Type de déchets :	Quantité :

Remarque : .....

Formulaire à renvoyer, dûment complété et signé à l'adresse suivante :

Administration communale, Rue Principale 24, 2613 Villeret

Villeret, le ..... Signature : .....

La voirie prendra contact avec le requérant pour fixer la date de l'évacuation.

---

### À remplir par la voirie :

Évacuation acceptée :  oui  non

Date et heure de l'évacuation : .....

Villeret, le ..... Signature : .....

---

### Confirmation du requérant :

Date et signature du requérant : .....